

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CD99

présenté par  
M. Rolland

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux deuxième et troisième occurrences de l'année :

« 2050 »

l'année :

« 2040 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (ci-après dénommé « GIEC ») pousse un cri d'alarme sur l'environnement dans son dernier rapport datant d'octobre 2018. Selon cette organisation, il faudrait une réduction de 70 % *a minima* des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2050 par rapport au niveau de 2010 pour que la moyenne de la hausse des températures n'excède pas 2°C. Cependant, comme le souligne le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, « *depuis 2010, les émissions augmentent plus vite encore que dans les décennies précédentes* ».

Cet objectif du GIEC part d'ores et déjà d'un postulat négatif, celui selon lequel les températures augmenteront nécessairement, en raison d'une pollution trop importante et trop difficile à contrer. Si la France veut montrer l'exemple en terme de préservation de l'environnement, elle doit avoir des objectifs encore plus poussés. Elle ne peut pas se permettre de reporter à 2050 l'objectif d'atteindre la neutralité carbone, car la destruction de l'environnement, pour sa part, ne connaît pas d'interruption.

C'est pourquoi cet amendement vise à porter à 2040 l'atteinte de la neutralité carbone.